

Cauchon débuta dans la politique aux côtés d'Etienne Parent qui alors se frayait un chemin vers l'emprisonnement pour cause politique dont le souvenir honore toujours la victime malgré ses apostasies subséquentes.

Cartier est un "Rebelle." Il prit part à la réinsurrection de 1837, mais comme il a le cœur dans les jambes, il se sauva lâchement.

Barthe ne combattit point avec l'épée, mais avec la plume. Contre ce qu'il défend aujourd'hui, d'une manière si ridicule, il fit ses premières et ses meilleurs armes.

Sous la signature de TREPASSÉ il écrivit dans l'Avenir. Aujourd'hui il a endossé le froc d'Eric de Carondelet et la casaque de la "fusion."

Etienne Paschal Taché, ou si on l'aime mieux, l'oncle Pascal, ou bien encore, sir Pascal, ou enfin, son nom politique: Sir Rascal, fit la guerre aux Anglais dans le village de Saint-Thomas. C'était en 1837. On voit encore chez le colonel le canon qui devait broyer les soldats anglais, et avec lequel l'honorable Pascal tira le dernier coup de canon pour conserver le Canada à l'Angleterre.

Turcotte l'entrepreneur du Chemin de fer d'Arthabaska, fut l'orateur populaire pendant l'élection de Munn et de Connoly. Aujourd'hui c'est l'orateur qui a l'air le plus convaincu et que l'on croit le moins.

Et combien d'autres ont renié les principes démocratiques pour le "picotin!"

Un ministériel qui, comme tant d'autres de son espèce, s'était enrichi en vidant le coffre public reprochait à un démocrate d'es-ayer à faire fortune, tandis que lui en sa qualité de ministériel, se contenait de rechercher l'honneur.

—La raison est toute simple, reprit le démocrate, nous voulons avoir, tous les deux, ce que, respectivement, nous n'avons point.

Un jour le conseiller Rousseau montait la célèbre Rossinante.

—Voilà une bête bien malade! dit un passant.

Il parlait de Rossinante.

—Qui vous le fait croire? lui demanda-t-on.

—Ne voyez-vous pas que cet animal porte, sur son dos, une emplâtre?

—C'est vrai.

Un écrivain de la "feuille immonde" disait, l'autre jour, que tous ceux qui barbouillaient cette sale guenille, étaient de jeunes messieurs.

—Oui, reprit quelqu'un, des messieurs habillés en soie!

CONSEIL DE VILLE.

5 octobre, 1859.

Résolu.—"Que la somme de deux cent louis soit ajoutée à la somme de mille louis accordée aux écoles catholiques et protestantes de la cité pour l'année courante."

Résolu.—"Que la soumission de Thomas Fahey, pour la construction du mur en dehors de la porte du Palais, moyennant six cents quarante piastres, et celle de Augustin Gagnon, pour la construction du mur de la rue Champlain, moyennant cent quatre vingt piastres, soient acceptées."

Résolu.—"Que la loi relative aux chiens ne soit pas changée, et que les personnes qui sont connues pour avoir des chiens soient averties de la conduite que vont tenir à l'avenir les hommes de Police à l'égard de ces animaux."

Résolu.—"Que la soumission de mes sieurs Malouin et Lemieux pour la fourniture des casques et des mitaines dont les hommes de police pourront avoir besoin, étant la plus avantageuse, soit acceptée."

Résolu.—"Que la soumission de mes sieurs Cambell et Binet, pour des bottes No. 1 soit acceptée, pourvu que les bottes soient des bottes longues et que leur longueur soit égale à celle des bottes longues montrées par monsieur Keaghen."

NOUVELLES D'EUROPE.



Le vapeur à hélice le Fox, sous le commandement du capitaine McClintock, envoyé par Lady Franklin dans les régions arctiques, à la recherche de Sir John Franklin, est de retour en Angleterre, après une expédition qui a été couronnée d'un succès complet.

Les journaux anglais s'occupent activement de l'occupation de l'île San Jaen par les américains.

On assure que la visite à Biarritz du roi des Belges a été couronnée de succès: Il en ressort diverses rumeurs. Le correspondant parisien du "Times" prétend que le bruit qui a le plus de consistance est que la question des duchés a été réglée, que la Toscane sera gouvernée par le second fils du Roi des Belges, et Parme et Modène par Maximilien.

Selon d'autres nouvelles, le comte de Flandres aura pour partage les trois duchés italiens, et l'archiduc Maximilien la Vénétie, avec des constitutions séparées. Mais ces rapports doivent être pris pour ce qu'ils valent.

Enfin de son côté, le correspondant à Paris du "Spectator de Londres, prétend que Napoléon accepte le plan du Roi des Belges, qui tend à donner à la Sardaigne les forteresses de Peschiera, et Mantoue

et les Etats de Parme et de Modène, de réinstaller la maison de Lorraine en Toscane et de rendre les Légations au Pape, après y avoir introduit plusieurs réformes. La Vénétie aura un gouvernement, des institutions et une armée à elle, sous la conduite de l'archiduc Maximilien, qui portera le titre de Grand Duc de Vénétie. Ces stipulations auraient l'assentiment de l'Autriche. Un congrès s'ouvrira aussi à Bruxelles, présidé par le roi des Belges.

Le Pape est toujours dans une position alarmante, et le Cardinal Autonelli a déclaré que Sa Sainteté ne pouvait plus prendre part aux affaires publiques.

Il était bruit à Paris que la guerre de la Chine n'aurait pas lieu parce que le chef des Mandarins de Pei-Ho aurait promis de donner toutes les satisfactions désirables. Les ambassadeurs seront reçus immédiatement à Pékin.

Le correspondant parisien du "Times" attire de nouveau l'attention au sujet de l'activité qui règne dans les chantiers de marine en France. Il affirme que le gouvernement fait maintenant construire, 20 vaisseaux de ligne, 10 de la plus grande dimension et le reste d'un calibre inférieur. Mais tous ces vaisseaux seront assez solides pour résister à une lutte.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,
La petite feuille immonde se vend maintenant pour des effets d'épicerie au crédit du caricaturiste Job hein. Chez un épicier, c'est pour des pois, chez un autre c'est pour de la mourue!

BEL OIL,

ANNONCES.

On a besoin d'une servante chez une famille canadienne.

S'adresser à ce bureau.

Québec 12 novembre 1859.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue D'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payables INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

L. M. DARVEAU, PROPRIETAIRE ET REDACTEUR